

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jacqueline Lang	Numéro de permis 2019280	Date d'inspection Le 05 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Précieux Moments		Numéro de téléphone (506) 821-2222	
Adresse 21 avenue Des Érables Clair NB E7A 2B4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 8 janvier.  
La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  
Lors de ma visite, j'observe la collation, un bricolage, des jeux libres, des jeux extérieurs, le dîner et le temps de repos.  
L'exploitante m'informe que les structures de jeu extérieur tels que les balançoires ne sont pas utilisés l'hiver car la neige n'est pas une surface protectrice approuvée.  
Les après-classes arrivent vers 2h40. Ils mangent la collation vers 3h.  
Des heures de développement professionnel doivent être complétées d'ici le renouvellement. L'exploitante est inscrite à une formation le 18 janvier. Des webinaires seront aussi suivis. Une preuve de formation pourras nous être envoyé par courriel.

original signé par  
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 janvier 2025

Date

original signé par  
Jacqueline Lang

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 janvier 2025

Date